

TMS, Projet de Prévention

Une démarche ergonomique structurée doit être menée pour identifier les situations de travail à risque et construire des pistes de prévention efficace

Les principes d'un projet de prévention

- **global** : analyser les situations de travail, évaluer l'ensemble des facteurs de risque
- **participatif** : associer l'ensemble des acteurs de l'entreprise: salariés, représentants du personnel, direction et encadrement, responsable sécurité, bureaux d'études et méthodes...
- **pluridisciplinaire**: être accompagné de compétences extérieures:
 - ▶ Médecin et infirmière de santé au travail
 - ▶ ergonome
 - ▶ institutions de prévention (GRAM, OPPBTP, ARACT ...)

SMIS
Santé au Travail

50 rue du Pressoir
CS 44008
49402 SAUMUR Cedex

Tél. : 02 41 50 28 40
Fax : 02 41 50 62 96

www.sante-travail.net



votre
partenaire
santé
au travail



Santé au travail

les
TMS

Un enjeu majeur
de Santé au Travail

Les Troubles Musculo-squelettiques

Vous souffrez du dos ou d'un membre !
Vous ne pouvez plus servir d'un marteau ou d'un tournevis !
La nuit, des fourmillements dans les mains vous réveillent !
Les gestes de la vie courante sont douloureux, difficiles ou maladroits !
Il s'agit peut-être d'un TMS

TMS, de quoi parle-t'on ?

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) regroupent une quinzaine de maladies,

- touchant les tissus mous péri-articulaires (muscles, tendons, nerfs)
- des membres supérieurs (épaule, coude, main, doigt), des membres inférieurs ou de la colonne vertébrale (cou, dos).
- ▶ Les TMS concernent aussi bien les hommes que les femmes, quel que soit leur âge.
- ▶ Les lombalgies, les tendinites de l'épaule, du coude et le syndrome du canal carpien sont les TMS les plus connus et les plus fréquents.
- ▶ Les TMS sont des affections douloureuses et invalidantes, aussi bien au travail que dans la vie courante. Les symptômes les plus habituels sont des engourdissements, des douleurs, une baisse de la force musculaire et une diminution des mobilités articulaires.
- ▶ Ces pathologies peuvent être reconnues en Maladies Professionnelles dans le cadre des tableaux de la Sécurité Sociale 57, 69, 79, 97 et 98.

TMS, Maladies Professionnelles

Les TMS sont depuis plus de 20 ans les pathologies professionnelles les plus répandues dans les pays industrialisés.

- dans la Région Pays de Loire, **1 salarié sur 8** souffre d'un TMS médicalement confirmé
- en France, les TMS constituent **86 %** des maladies professionnelles indemnisées
- avec une progression constante, les TMS ont plus que triplé dans les dix dernières années
- tous les secteurs d'activité sont touchés
- toutes les entreprises, petites ou grandes, peuvent être concernées

TMS, Problème de santé au travail

En France en 2013

- près de **46 000 TMS** ont été pris en charge en maladie professionnelle
- **10 millions** de jours de travail ont été perdus
- le coût moyen d'un TMS (soins, indemnisations) est supérieur à **20.000 Euros**

TMS
1ère cause
d'inaptitude au travail

TMS, Les Causes

Les TMS sont des maladies complexes dont les causes sont souvent multifactorielles

- **les contraintes physiques du travail** sont toujours présentes et souvent combinées entre elles : gestes répétitifs à cadence rapide, positions pénibles ou positions articulaires extrêmes, travail en force, manutentions lourdes... Les vibrations et le travail en ambiance froide sont des facteurs aggravants
- **les facteurs de risque associés**
 - ▶ l'organisation du travail (horaires, cadence, pauses et temps de récupération, possibilité de coopération ...)
 - ▶ les facteurs psycho-sociaux (climat social et relations interpersonnelles insatisfaisants, manque de reconnaissance, absence d'autonomie, surcharge de travail, insatisfaction au travail ...) peuvent être à l'origine d'un état de stress qui majore le risque de développer un TMS
 - ▶ *L'incidence des facteurs personnels (âge, sexe, état de santé) ou extra-professionnels reste faible dans la survenue des TMS*

Les TMS constituent un lourd fardeau économique et humain en raison des frais directs mais aussi des effets négatifs induits : absentéisme, turn-over, remplacements des personnes compétentes, désorganisation, difficulté de reclassement des victimes, perte d'emploi ...